

# Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

## Assemblée du 12 décembre 2016

**Président :** Christophe Menétrey, syndic

**Secrétaire :** Anne-Marie Castella

**Votants :** 17

**Scrutateur :** Georges Castella

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse Mesdames Marylise Bramaz et Sylviane Menoud et Messsieurs Jean-Marc et Ludovic Menoud, Jacques et Jérôme Python.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation. Le Syndic rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Période administrative 2016-2021
  - 2.1 Mode de convocation des assemblées communales
  - 2.2 Nomination des membres de la commission financière
  - 2.3 Nomination des membres de la commission d'aménagement
3. Budgets 2017
  - 3.1 Budget de fonctionnement
  - 3.2 Budget des investissements
    - a) marquage et signalisation route
    - b) réalisation du PIEP Grangettes
    - c) GAGEC – compteurs d'eau
    - d) GAGEC - PIEP
  - 3.3 Rapport de la commission financière
  - 3.4 Approbations
4. Divers

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée.**

La Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

## **2. Période administrative 2016-2021**

### **2.1 Mode de convocation des assemblées communales**

Le Syndic informe du mode actuel soit : tous les ménages – pilier public – feuille officielle et propose de poursuivre avec ce dernier mode de convocation.

L'assemblée communale ratifie à l'unanimité la proposition du Conseil communal à savoir une convocation adressée à tous les ménages.

### **2.2 Nomination de la commission financière pour la période 2016-2021**

Le Syndic rappelle que toutes les commissions doivent être renommées par l'assemblée communale. Concernant la commission financière, celle-ci est composée de Madame Christiane Bovet, Messieurs Jean-Marc Menoud et Joseph Lauper.

M. Jean-Marc Menoud ne souhaite pas renouveler son mandat. Le Conseil communal le remercie pour tout le travail accompli.

Madame Christiane Bovet et Monsieur Joseph Lauper sont d'accord de siéger au sein de cette commission pour une nouvelle période. Le Syndic demande des propositions à l'assemblée.

M. Georges Castella propose M. Willy Gobet.

M. Willy Gobet accepte d'en être membre, le Syndic le remercie.

Les membres de la commission financière pour la période administrative 2016-2021, à savoir : Madame Christiane Bovet et Messieurs Joseph Lauper et Willy Gobet sont acceptés à l'unanimité et applaudis par l'assemblée communale.

### **2.3 Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2016-2021**

Vu le peu de construction, depuis 2011, la commission est composée de 3 membres, soit Messieurs Philippe Roch, représentant le Conseil communal, Joseph Python et Jacques Python, excusé, est d'accord de renouveler son mandat.

Les membres de la commission d'aménagement pour la période administrative 2016-2021, à savoir : Messieurs Philippe Roch, Jacques et Joseph Python sont acceptés à l'unanimité et applaudis par l'assemblée communale.

## **3. Budgets 2017**

### **3.1 Budget de fonctionnement**

Le Syndic précise que chacun a pu prendre connaissance des budgets 2017 publiés dans le bulletin communal.

Le budget de fonctionnement se solde par un bénéfice de Fr. 3'835.60 pour un total de charges de Fr. 610'407.70.

### **3.2 Budget des investissements**

#### **a) marquage et signalisation route**

Le Conseil communal propose un complément de Fr. 10'000.- un bureau d'ingénieur a été mandaté pour l'établissement du projet de marquage en vue de sa validation par le Service des Ponts et Chaussées.

#### **b) réalisation du PIEP Grangettes**

La Loi sur l'eau potable 2011 impose aux distributeurs d'eau et aux Communes d'établir un plan des infrastructures d'eau potable. Il s'agit concrètement de documenter le réseau d'eau, la ressource, la gestion de crise et le développement futur.

Pour le réseau communal, cet investissement s'élève à Fr. 9'000.--.

**c) GAGEC – compteurs d'eau**

La clé de répartition actuelle du GAGEC ne permet plus de garantir une équité dans la participation aux investissements et au fonctionnement de l'association, étant donné le développement différencié des Communes membres. Le comité travaille sur une nouvelle clé reprenant le principe de consommateur-payeur. La pose de compteurs à l'entrée de chaque secteur de Commune semblerait être une variante appropriée – meilleur contrôle des pertes. Des estimations de l'investissement relatif à la pose de ces compteurs ont été réalisées, soit plus de Fr. 50'000.- par compteur. Afin de savoir si ça vaut la peine d'investir, la recherche d'optimisation ou d'autres variantes de clé vont se poursuivre en 2017.

La part de notre commune pour cette étude s'élève à Fr. 6'782.--.

**d) GAGEC – PIEP**

Etablissement du plan des infrastructures d'eau potable du « tronc commun du GAGEC »

La part de notre commune pour l'élaboration du PIEP pour le réseau GAGEC est de Fr. 2'035.--.

**Financement** : les investissements a, b, c, d, seront financés par les disponibilités de la commune.

Les travaux routiers votés en 2015 sont reportés, soit Fr. 50'000.--.

**3.3 Rapport de la commission financière**

Madame Christiane Bovet déclare que la commission financière s'est réunie le 7 décembre 2016 pour examiner le budget 2017 en présence de Mme Anne-Marie Castella secrétaire-caissière et de M. Christophe Menétréy, Syndic.

Dans l'analyse de ce budget, des réponses claires et satisfaisantes ont été apportées à toutes les questions posées. Le montant des charges s'élève à Fr. 610'407.70 et celui des revenus à Fr. 614'243.30. Elle constate que le budget se solde par un bénéfice de Fr. 3'835.60.

La commission financière propose à l'assemblée d'approuver ce budget tel qu'il a été présenté et remercie Mme Castella pour son excellent travail.

**3.4 Approbations**

**Vote : Le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2017 sont acceptés à l'unanimité, soit par 17 voix.**

**4. Divers**

M. Joseph Python informe que la poubelle de l'arrêt de bus est toutes les semaines pleines de déchets de toutes sortes (pampers, souliers, etc.) Après discussions, le Syndic propose de poser un réducteur sur la poubelle.

M. Bernard Monney demande des nouvelles du projet éolien par rapport aux oppositions de l'armée ?

Le Syndic répond que ce projet est toujours en stand-by, la commune du Châtelard souhaiterait posée une éolienne pour test.

M. Bernard Monney demande si la fibre optique serait bientôt opérationnelle ?

Le Syndic répond pas avant 2020 et même plus tard.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic remercie les citoyens présents, souhaite à tous de bonnes fêtes et lève l'assemblée à 20.30 heures, suivie d'une verrée.